

670 (VII). Nominations aux postes vacants au Tribunal administratif des Nations Unies*L'Assemblée générale*

1. *Nomme* membres du Tribunal administratif des Nations Unies :

M. Djalal Abdoh,
Mme Paul Bastid,
M. Omar Loutfi;

2. *Déclare* M. Abdoh, Mme Bastid et M. Loutfi nommés pour une période de trois ans à dater du 1er janvier 1953;

3. *Décide* de maintenir en fonctions jusqu'au 31 décembre 1953 les membres du Tribunal administratif dont le mandat viendra à expiration le 30 novembre 1953.

*409ème séance plénière,
le 20 décembre 1952.*

671 (VII). Nominations aux postes vacants au Comité de la Caisse des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies*L'Assemblée générale*

1. *Nomme* membres et membres suppléants du Comité de la Caisse des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies :

Membres:

M. Keith G. Brennan,
M. R. T. Cristóbal,
M. Francisco A. Forteza;

Membres suppléants:

M. Arthur H. Clough,
M. Warren B. Irons,
M. Fazlollah Nouredin Kia;

2. *Déclare* ces membres et ces membres suppléants nommés pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1953.

*409ème séance plénière,
le 20 décembre 1952.*

672 (VII). Coordination de l'action de l'Organisation des Nations Unies et de celle des institutions spécialisées: coordination sur le plan administratif et budgétaire**A***L'Assemblée générale*

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport¹⁴ du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif aux budgets administratifs des institutions spécialisées pour 1953 et du rapport¹⁵ du Secrétaire général sur les services communs et sur la coordination des services de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans divers centres;

2. *Appelle l'attention* des institutions spécialisées sur les recommandations et les propositions qui figurent dans le rapport du Comité consultatif, ainsi que sur les opinions exprimées à ce sujet par les représentants des Etats Membres au cours de la septième session de l'Assemblée générale;

¹⁴ Voir le document A/2287.

¹⁵ Voir le document A/C.5/504.

3. *Prie* le Secrétaire général d'étudier de façon suivie, en consultation avec les Directeurs des institutions spécialisées et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le problème de la coordination des méthodes d'administration et des services administratifs.

*409ème séance plénière,
le 20 décembre 1952.*

B*L'Assemblée générale,*

Constatant l'accroissement de l'activité de l'Organisation des Nations Unies et de celle des institutions spécialisées, ainsi que l'accroissement correspondant de leurs charges financières,

1. *Estime* que le système actuellement en vigueur pour la vérification des comptes n'est peut-être pas celui qui permettrait de répondre de la manière la plus appropriée ou la plus efficace à ces besoins accrus;

2. *Invite* le Secrétaire général et les Directeurs des institutions spécialisées à examiner, au Comité administratif de coordination, en consultation avec le Groupe commun de vérificateurs, les méthodes actuelles de vérification des comptes et les arrangements en vigueur et à présenter des recommandations appropriées sur toutes modifications ou améliorations qu'ils pourront juger souhaitables;

3. *Invite* les gouvernements des Etats Membres à soumettre au Secrétaire général les vues ou les recommandations qu'ils souhaiteraient formuler sur ce point pour que le Secrétaire général les examine et les transmette aux institutions spécialisées et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

4. *Invite* le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à examiner les recommandations du Comité administratif de coordination et à faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa huitième session;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la huitième session de l'Assemblée générale une question intitulée: "Revision des méthodes de vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées".

*409ème séance plénière,
le 20 décembre 1952.*

673 (VII). Rapports de vérification des comptes concernant les dépenses de fonds de l'assistance technique prélevés sur le compte spécial, effectués par les institutions spécialisées*L'Assemblée générale*

1. *Accepte* les rapports¹⁶ de vérification des comptes concernant les dépenses de fonds de l'assistance technique prélevés sur le compte spécial que les institutions spécialisées ont effectuées pendant la période allant de la mise en œuvre du Programme élargi d'assistance technique au 31 décembre 1951;

2. *Prend acte* des observations¹⁷ que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présentées au sujet de ces rapports.

*409ème séance plénière,
le 20 décembre 1952.*

¹⁶ Voir le document A/C.5/518.

¹⁷ Voir le document A/2270.